

## DIU EVALUATION DES TRAUMATISÉS CRÂNIENS

FORMATION CONTINUE



Apporter une formation et une actualisation des connaissances sur l'évaluation, aux professionnels impliqués dans l'expertise médicale des traumatisés crâniens.

### Spécificités de la formation

---

Il existe deux diplômes différents avec un tronc commun sur les deux premiers modules:

- Evaluation des traumatisés crâniens destiné surtout aux personnes intéressées par l'évaluation médico-légale du dommage corporel
- Traumatisés crâniens, Aspects médicaux et sociaux destiné aux professionnels impliqués dans la prise en charge médicale et/ou médico-sociale.

Ces deux DIU différents comportent un tronc commun (sessions de Paris et Bordeaux) puis un module spécifique chacune (Paris ou Bordeaux pour Evaluation des Traumatisés Crâniens; Angers pour Aspects Médicaux et sociaux).

### Compétences développées

---

L'objectif de ce diplôme est de former les étudiants à l'évaluation qui est une activité décisive pour l'avenir des traumatisés du crâne. Elle permet une orientation correcte à l'issue de la période de rééducation vers une reprise adaptée de l'activité professionnelle ou scolaire ou vers des établissements appropriés.

C'est aussi la base principale de l'indemnisation.

### Conditions d'admission

---

Ce diplôme concerne principalement mais non exclusivement : les médecins.

Sont concernés les experts auprès des tribunaux, auprès des compagnies d'assurance, les spécialistes en évaluation des dommages corporels mais aussi les neurologues et rééducateurs qui ont à évaluer les séquelles en vue d'une meilleure insertion sociale.

Sont aussi autorisés à s'inscrire :

- . Les titulaires du diplôme d'état de Docteur en médecine,
- . Les étrangers titulaires d'un diplôme de Docteur en médecine délivré par un pays étranger et permettant d'exercer la médecine dans ce pays,
- . Les titulaires du Master de Psychologie Clinique,

. Les titulaires du D.E. d'Ergothérapie.

Sur avis du Collège Pédagogique :

. les professionnels impliqués dans l'évaluation du dommage corporel (Avocats, Magistrats, Assureurs).

Nombre minimum pour l'ouverture: 20 inscrits à l'UVSQ

## Inscription

---

1) Candidature :

Envoyer au préalable CV et lettre de motivation entre le 1er septembre et le 15 Novembre auprès du Responsable de Formation pour obtenir une autorisation pédagogique d'inscription :

Isabelle HOLOBINKA

Assistante du Professeur P. AZOUVI

Hôpital Raymond Poincaré

92380 GARCHES

Tél : 01.47.10.70.74

Fax : 01.47.10.70.73

isabelle.holobinka@aphp.fr

2) Inscription Administrative :

a) Une fois autorisé.e à vous inscrire, télécharger et retourner le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives et des règlements avant le 30 décembre à :

Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé

Département DPC et Formation Médicale Continue

2, Avenue de la Source de la Bièvre 78180 Montigny-le-Bretonneux

b) Un accusé réception est envoyé par le Dpt DPC - Formation Médicale Continue (vérifier les indésirables en cas de non réception)

c) Paiement de l'action de formation

**Dans le cadre d'un financement individuel :**

- Procéder au paiement par virement du coût de la formation **sous 8 jours à compter de la date d'envoi du mail AR reçu**. Les coordonnées bancaires figurent dans le mail.

- Signer le contrat de formation joint au mail AR

- Adresser **impérativement par mail** une copie du virement effectué et contrat signé à l'adresse [fc-medecine@uvsq.fr](mailto:fc-medecine@uvsq.fr).

- Dès réception de la copie de virement et contrat de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

#### **Dans le cadre d'un financement organisme :**

- Faire signer la convention de formation joint au mail AR. Une facture conforme aux modalités indiquées dans le dossier d'inscription (pages 3 et 4) sera émise par l'Agence comptable.

- Dès réception de la convention de formation par le Dpt DPC -Formation Médicale Continue, les identifiants nécessaires à l'inscription administrative en ligne sont adressés (vérifier les indésirables en cas de non réception).

d) Procéder à l'inscription en ligne **sous 8 jours à compter de la date d'envoi des identifiants**

#### **Le paiement en ligne des droits d'inscription est attendu**

#### **TARIFS :**

**Droits d'inscription universitaire :** 170 € pour 2020-2021

#### **+ Coût de formation :**

Financée par un organisme : 1000€

Non financée : 750€

### **Contenu de la formation**

---

**Cours théoriques :** Physiopathologie – Evaluation en vue d'une indemnisation. Déficiences physiques neurologiques et orthopédiques. Pronostic. Expertise des séquelles O.R.L. Traumatismes crâniens légers. Neuro-Imagerie. Problèmes uro-sexologiques. Particularités de l'expertise des traumatismes crâniens de l'enfant. Introduction à la neuropsychologie. Etats végétatifs. Troubles affectifs et comportementaux. La famille du traumatisés crânien. Epilepsie. Expertise intermédiaire. Séquelles ophtalmologiques et stomatologiques. Les troubles neuro-psychologiques. Aspects psycho-pathologiques. Filières de réinsertion et réadaptation.

**Enseignement pratique :** Présentation des outils d'évaluation, des échelles de handicap et de dépendance fonctionnelle. Commentaires d'expertises sur dossiers et d'après des enregistrements vidéo. Visite d'établissement.

. 1er module en Région Parisienne 5 jours (fin janvier),

. 2ème module en Région Bordelaise 5 jours (avril),

. 3ème module (en alternance une année sur deux) - Région Parisienne ou Région Bordelaise : 3 jours (mi mai)

58h d'enseignement théorique (2 modules de 5 jours + 1 module de 3 jours)

25h d'enseignement pratique

## Contrôle de connaissances

---

### Changement de modalités pour l'obtention du diplôme :

Modification des modalités d'examen :

- . **un examen partiel** de 30 minutes noté sur 10 passé à Bordeaux sur le programme de Versailles St. Quentin,
- . **un examen partiel de 30** minutes noté sur 10 (passé à Bordeaux ou Versailles St. Quentin en alternance) sur le programme de Bordeaux.
- . **un examen terminal** d'une heure noté sur 20 passé à Versailles St. Quentin sur l'ensemble du programme. Soit une note totale sur 40.  
Admis si la note totale est supérieure à 20/40.
- . **un oral de rattrapage** : si note entre 16 et 20/40.

### Présence obligatoire aux différentes sessions de cours.

- . **l'absence à un module entier** : pas autorisé à passer l'examen de juin mais peut-être autorisé à passer l'examen oral de septembre.
- . **absence à un partiel (sans certificat médical)** : équivaut à 0/10 mais n'empêche pas de passer les autres examens.
- . **absence à un partiel (avec certificat médical)** : session écrite de rattrapage de 30 minutes notée sur 10, (date et lieux fixés par les enseignants).

Année post-bac de sortie

[ Autre ]

## Adresses et coordonnées

---

Professeur Philippe AZOUVI  
Service de Médecine Physique et de Réadaptation  
Hôpital Raymond-Poincaré  
92380 GARCHES  
01.47.10.70.70  
philippe.azouvi@rpc.aphp.fr

Secrétariat du Professeur Philippe AZOUVI

Isabelle Holobinka  
isabelle.holobinka@aphp.fr

## Contacts formation continue

---

---

» Pour toute question concernant :

- les candidatures
- le contenu des enseignements
- le planning de formation et les dates
- les lieux de formation
- les examens ...

contacter

Isabelle HOLOBINKA  
Assistante du Professeur P. AZOUVI  
Hôpital Raymond Poincaré  
92380 GARCHES  
Tél : 01.47.10.70.74  
Fax : 01.47.10.70.73

[isabelle.holobinka@aphp.fr](mailto:isabelle.holobinka@aphp.fr)

» Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines

UFR Simone Veil - santé  
Département DPC et Formation Médicale Continue  
2, Avenue de la Source de la Bièvre  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
[fc-medecine@uvsq.fr](mailto:fc-medecine@uvsq.fr)  
01 70 42 94 94 / 01 70 42 92 73 / 01 70 42 94 82

**Nos missions :**

- Inscription administrative
- Suivi du dossier de prise en charge
- Contractualisation
- Convention de stage
- Envoi du diplôme